



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- Extrait PV Comité Directeur du 11.10.2019
- Info PV Commission de Discipline du 16.10.2019
- PV Commission des Statuts & Règlements du 15.10.2019
- PV Commission d'Organisation des Compétitions des 15.10.2019 & 17.10.2019
- PV Commission Foot Animation du 03.10.2019
- Agenda Technique

ENGAGEMENTS

Les clubs qui le souhaitent ont la possibilité d'engager des **équipes U16 à 8 et U14 à 8**

La date limite d'inscription est fixée au 26 octobre 2019

Les engagements sont à faire directement via Footclubs ou par mail-messagerie secrétariat

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES

Nous recherchons des personnes avec des notions en informatique pour intégrer notre Commission d'Organisation des Compétitions : les membres se réunissent le mardi vers 16H00 au District à MELUN

Nous vous invitons à transmettre votre candidature par courriel (secretriats@seineetmarne.fff.fr) ou par courrier (District de Football 77 - 50 avenue du 27 août 1944 - 77450 MONTRY)

WEEK END DES 02 & 03 NOVEMBRE 2019

Vendredi 01 novembre 2019 étant férié, les fermetures de terrain devront être adressées au secrétariat du District **avant le jeudi 31 octobre 2019 - 12H00** afin de permettre au service administratif d'informer les adversaires et les arbitres.

Toutes les modifications de matchs devront également arriveres **avant le jeudi 31 octobre 2019 - 12H00**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU DISTRICT

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

A LESIGNY

Complexe de l'Entre Deux Parcs

Avenue des Hyverneaux

77150 LESIGNY

Merci aux clubs de nous faire parvenir leurs questions écrites 30 jours avant l'Assemblée Générale

MISE A JOUR

Calendrier

♦ U16 D3B

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Art. 44.4 – Non-utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.)

le club responsable de l'impossibilité de recourir à la F.M.I. encourt les sanctions suivantes :

- ♦ En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- ♦ En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football
- ♦ En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.



REUNION

Le District organise une seconde réunion d'information sur la mise en place du dispositif des Services civiques pour la saison 2019/2020,

- ♦ le jeudi 24 octobre 2019 à 19H00 au District - site de MONTRY

La présence des services civiques accompagnés de leur tuteur ou référent est obligatoire.

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSIONS

Vendredi 18 octobre 2019

Commission d'Appel Disciplinaire

18 heures 30

-

Commission d'Arbitrage

19 heures

Mardi 22 octobre 2019

Commission des Statuts & Règlements
(sous réserve)

18 heures

Jeudi 24 octobre 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures

SITE DE MELUN

COMMISSIONS

Mardi 22 octobre 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

16 heures

Mercredi 23 octobre 2019

Commission de Discipline

17 heures

Vendredi 25 octobre 2019

Commission d'Appel Disciplinaire

18 heures 30

MANIFESTATION

Mercredi 23 octobre 2019

Formation Arbitres Foot Animation – Module 1

14 heures – District site de MONTRY

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 et 20 octobre 2019



M. Orlando JARDIM VIEIRA
06.43.70.72.10

Permanence FMI



Afin de mieux vous servir et de faciliter vos démarches, le Service Administratif a souhaité mettre à votre disposition une permanence exclusivement consacrée à l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée.

Votre interlocuteur sera **M. Renaud BOURGEOIS**.

Il sera à votre disposition pour vous aider à résoudre les problèmes tels que :

- la validité de votre mot de passe
- la gestion de vos utilisateurs FMI
- la mise à jour de l'application
- les anomalies diverses (mise en route de la tablette, dysfonctionnement de l'application, etc...)

Nota Bene :

Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.

ATTENTION : la permanence n'est joignable qu'aux horaires d'ouverture du site de MELUN au 01.64.83.57.57



Comité Directeur

Extrait PROCÈS VERBAL du vendredi 11 octobre 2019

Gestion des Commissions :

Candidature

Discipline – Jean Yves VIZZUSAINÉ Validé

Technique – Morgan FEVRIER Validé

Informations Générales

Courrier Clubs :

Quincy Voisins :

Demande de dérogation pour faire jouer ces U14 D3 sur son terrain synthétique :

Après avoir noté l'avis favorable de la CDTIS, Le Comité valide cette dérogation et transmet à la Commission des Terrains pour information.

Demande de dérogation pour faire jouer ces +45 ans sur son terrain synthétique :

Le règlement permet à l'équipe +45 ans de jouer sur ce terrain, le comité prend note et transmet à la Commission des Terrains pour information.

Demande de dérogation pour faire jouer les matchs de coupes en soirée pour les seniors 2, U18 et U16 sur son terrain synthétique :

Après avoir noté l'avis défavorable de la CDTIS, Le Comité ne peut pas donner cette dérogation au club.

Lognes :

Demande d'utilisation du terrain synthétique avant l'homologation de la Ligue :

Le Comité ne peut pas valider cette demande.

Gatinais Val de Loing :

Demande pour faire jouer ces U16 1 au CNSD :

Le Comité prend note que l'accès au CNSD sera assoupli (liste élargie de joueurs, dirigeants et accompagnateurs), Le Comité valide cette demande jusqu'au 31 décembre 2019 puis fera un point sur l'utilisation de ce terrain. De plus, Le Comité demande au club de Gatinais Val de Loing de prévenir tous ces adversaires via la messagerie officielle du dispositif à adopter avec copie au secrétariat du district.

Ententes

U18

St Thibault et Lagny Messagers

Club support : St Thibault

Validé

U16 D3

Torcy et Collégien

Club support : Torcy

Validé

Compétitions

Calendrier Général des U9 et U7 féminines

Validé

Feuilles de Matches des U9 et U11 féminines

Validé



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 octobre 2019

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 21490304
Fc Cosmo/Mareuil 11 – Briard SC 11
VETERANS D2B du 29/09/2019

REPRISE DE DOSSIER

Match 21490576
Vaires 11 – Gretz Tournan 11
Vétérans D3B du 06/10/2019

Match 21910153
Bussy 2 – Jouy Yvron 2
Seniors D4C du 06/10/2019

CHAMPIONNAT

Match 21480682
Montereau 1 – Chelles 1
Seniors D1 du 13/10/2019

Match 21480814
Changis 1 – Mitry Mory 2
Seniors D2A du 13/10/2019

Match 21482284
Villenoy 1 – Villeparisis 3
Seniors D3A du 13/10/2019

Match 21482285
Brie Nord 1 – Brie FC 1
Seniors D3A du 13/10/2019

Match 21910065
Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2
Seniors D3B du 13/10/2019

Match 21910066
Lizy 1 – Lagny Messagers 2
Seniors D3B du 13/10/2019

Match 21910154
Presles/Chevry 3 – Ent. CGOV 2
Seniors D4C du 13/10/2019

Match 21910158
Pommeuse Fare. 1 – Bussy 2
Seniors D4C du 13/10/2019

Match 21910335
Ent. CGOV 3 – Moncourt Fromonville 1
Seniors D4E du 13/10/2019

Match 219410338
Provins Sourdun 1 – Champenois Mam. Ver. 1
Seniors D4E du 13/10/2019

Match 21496532
Pontault UMS 1 – Dammarie 1
U16 D1 du 13/10/2019

Match 21499252
St Pathus 1 – Chelles 2
U14 D3A du 12/10/2019

Match 21896926
Moussy Neuf 1 – Breuilleoise 1
U14 D4B du 12/10/2019

COUPE

Match 22067486
Senart Moissy 2 – Nandy 1
Coupe 77 U18 du 13/10/2019

DEMANDE DE REMISE DE PEINE

Match 19913436 (Saison 2017/2018)
Bresmont 5 – Dammarie 5
CDM D2Sud du 29/04/2018

CONVOCATION

Match 21910329
Champenois 1 – Chatelet 1
Seniors D4E du 29/09/2019



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 15 octobre 2019

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Patrick STEFFEN

Présent : Didier ANDRE - Patrick GAUDIN - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT - Patrick SCOARNEC - Martial THIOUX

Absents excusés : José AFONSO DIREITO - Didier MARIN - Michel MOUAZÉ - Patrick MOUILLARD

Assiste : Christiane CAU (CD)

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

CHAMPIONNAT

Match N°22084130

CHANGIS 1 – LE MÉE 1

U14 Coupe 77 du 19/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant la demande du club du MEE, demandant d'inversion de la prochaine rencontre dû au fait qu'ils se sont déplacés lors du 1^{er} tour,

Considérant l'article 6 du Règlement de la Coupe 77 U14 du District, qui précise que « dans la mesure du possible un club qui s'est déplacé au tour précédent reçoit »,

Considérant que lors du tirage, la Commission d'Organisation des Compétitions a désigné Changis comme club recevant,

La Commission ne peut accéder à cette demande.

Match N°21482718

EMERAINVILLE 1– QUINCY 2

SENIORS D3B du 22/09/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Évocation de la Commission suite au courriel du club de QUINCY sur la participation du M. Jordane LECOURT (2228083375) joueur d'EMERAINVILLE susceptible d'être suspendu lors de la rencontre.

Considérant que le club d'EMERAINVILLE a fourni ses observations,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant qu'entre le 27/05/2019 (date d'effet de la sanction) et le 22/09/2019 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors d'EMERAINVILLE 1 a disputé la rencontre officielle suivante, EMERAINVILLE 1 – VAIRES 2 en Coupe 77 seniors,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que cette rencontre n'était pas homologuée,

La Commission donne match perdu à l'équipe d'EMERAINVILLE pour en attribuer le gain à l'équipe de VAIRES 2 pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 15/09/2019 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs rejette la demande d'évocation de QUINCY comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 21/10/2019 pour avoir joué en état de suspension.

Débit de : EMERAINVILLE 43,50 € + 45€ pour inscription d'un joueur suspendu.

Crédit de : QUINCY 43,50 €

Match N°21490399

MONCOURT/PORT. FONTAINEBLEAU 11– BOMBON 11

VETERANS D2C du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Évocation de la Commission suite au courriel en date du 07/10/19 du club de MONCOURT/PORT./FONTAINEBLEAU sur la participation d'un joueur de BOMBON (non identifié) en lieu et place du joueur N°14

Considérant que le club de BOMBON a fourni ses observations,

Convoque pour le mardi 29/10/2019 à 19h00 à MELUN

Du club de MONCOURT/PORT. FONTAINEBLEAU :

- * M. José MORIN, arbitre bénévole
- * M. Antonio MARTINS SUARES, arbitre assistant bénévole
- * M. Philippe VELOSO, délégué
- * M. Pierre BARBONNECHE, capitaine
- * M. Georges PARDAL, dirigeant

Du club de BOMBON :

- * M. Stéphane LEFEVRE, arbitre assistant bénévole
- * M. Julien DELIN, délégué
- * M. Frédéric MENCINAS, capitaine
- * M. Thomas BRILLAND, dirigeant
- * M. Thierry LEGER, joueur
- * M. Bajran ABAZI, joueur
- * M. Syril TRUCHY, joueur

Match N°21499139

FONTAINEBLEAU 2– BAGNEAUX NEMOURS 1

U14 D2C du 05/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réclamation d'après match du club de BAGNEAUX NEMOURS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de FONTAINEBLEAU susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe supérieure de FONTAINEBLEAU ne disputait pas de rencontre officielle le 05/10/2019 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 28/09/2019 et l'a opposée à SAVIGNY FC 1 pour le compte du championnat, R3 de Ligue

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 05/10 /2019,
Par ces motifs, rejette la réclamation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Règlements FFF Titre III 167.2

Débit de : BAGNEAUX NEMOURS 43,50 €

Match N°21922339

VILLEPARISIS 6– FORET 5

CDM D3 du 06/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant la réclamation du club de FORET 5 concernant le nombre de remplacements effectués lors de la rencontre en référence, alors que seulement 10 joueurs sont inscrits sur la feuille de match,

- **Demande au club VILLEPARISIS de lui faire parvenir ses observations éventuelles pour le mardi 22/09/2019 avant 12h00.**

Match N°22057402

PONTAULT UMS – VAL DE France 1

SENIORS D1 FEMININES du 12/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réserve du club de PONTAULT UMS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueuses de l'équipe du club de VAL DE FRANCE au motif de, sont inscrites sur la feuille de match plus de 3 joueuses mutées

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que le nombre de mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 joueurs, dont 2 hors délais, (sauf application du statut de l'Arbitrage)

Considérant que la réserve posée n'est pas recevable, celle-ci ne concernant que 3 joueuses mutées,

Jugeant en premier ressort,

Dit,

Toutes les joueuses sont régulièrement qualifiées pour participer à cette rencontre, réserve non fondée,

Règlements généraux Titre II Article 7.5 - Règlement F.F.F. Article 160

Réserve du club de VAL DE FRANCE sur la qualification et la participation de Clara VENDERIRINHO, Lea CANARIO, Jade JEANNE IBRAHIM ET Sylia BELHABIB joueuses de l'équipe du club de PONTAULT UMS au motif que celle-ci sont interdites de surclassement.

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que les joueuses supra (catégorie U16 ou U17) ne bénéficient pas d'un double surclassement leur permettant d'évoluer en Senior,

Considérant que ces joueuses n'étaient pas qualifiées pour participer à la rencontre en rubrique,

Jugeant en premier ressort,

Dit la réclamation de VAL DE FRANCE recevable et fondée,

Décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de PONTAULT UMS et en attribue le gain de (3 points ; 1 but) à l'équipe VAL DE FRANCE

DB de PONTAULT UMS : 43.50€

CR de VAL DE FRANCE : 43.50€

RSG District Titre II Article 7.13

Match N°22057404

REUNIONNAIS SENART 1– OZOIR FC 77 1

SENIORS D1 FEMININES du 12/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réserve régulièrement confirmée du club de REUNIONNAIS SENART sur la qualification et la participation de Jessy MONGIN, joueuse du club de OZOIR FC 77, au motif suivant : la licence a été enregistré moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre

Considérant les dispositions de l'article 89.1 des RG de la FFF, selon lesquelles :
« Le joueur amateur, le licencié « Technique » ou « Moniteur » est qualifié pour son club **quatre jours francs** après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux présents règlements »,

Considérant que la licence de la joueuse susnommée, a été enregistrée le 08/10/2019,

Considérant que les quatre jours francs ne sont pas respectés, la date de qualification étant le 13/10/2019,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Dit,

Réserve recevable et fondée,

Décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de OZOIR FC 1 et en attribue le gain (3 points ; 2 buts) à l'équipe de REUNIONNAIS SENART 1.

- Débit d'OZOIR FC : 43.50 €

- Crédit de REUNIONNAIS SENART: 43.50 €

Match N°21863760

FONTAINEBLEAU 2– BAGNEAUX NEMOURS 2

U16 D3F du 13 /10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réclamation d'après match du club de BAGNEAUX NEMOURS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de FONTAINEBLEAU susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe supérieure de FONTAINEBLEAU ne disputait pas de rencontre officielle le 13/ 10/2019 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 06/10/2019 et l'a opposée à BRÉTIGNY FCS 3 pour le compte du championnat, R3 de Ligue

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 13/10 /2019,

Par ces motifs, rejette la réclamation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Règlements FFF Titre III 167.2

Débit de : BAGNEAUX NEMOURS 43,50 €

MEAUX CS 3– BRIE FC 2

CHALLENGE U11 POULE B site de VARREDES du 12/10/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Réclamation du club de BRIE FC sur la qualification et la participation de Ruben GAITON, Johan LEVEQUE AGOLA et Alenzo DOS RAMOS, mutés hors période, alors que le nombre de mutés hors période est de 2 selon le RG

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant qu'il n'y a pas de mutation en catégorie U11,

Rejette la réclamation pour la dire recevable mais non fondée.

DB de BRIE FC : 43.50€

EN COURS D'EXAMEN

Match N°21863537

FERRIERES 1 – VAL DE L'YERRES 1

U16 D3D du 13/10/2019

TOURNOIS

GATINAIS VAL DE LOING FC

U7 du 19/10/2019

Rassemblement refusé, revoir les temps de jeu

GATINAIS VAL DE LOING FC

U9 du 20/10/2019

Rassemblement accordé



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 15 octobre 2019

Président de séance : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Jean-Claude OFFREDI

Présents : Jean-Marie GENTILS - Jean Yves VISSUZAINÉ - Mme Monique MACHO (CD)

Absent non excusé: Jean-Paul PEYRIN

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories du **05/10**
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 22057403

AVON 1 / LESIGNY 1 du 12/10/2019

Seniors D1F

Lecture du courrier du club d'AVON.

La Commission demande des explications au club de LESIGNY pour la non utilisation de la FMI pour cette rencontre pour sa prochaine réunion.

FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission rappelle à tous les clubs que le responsable des plateaux et match doit veiller à ce que les formalités administratives soient bien remplies : les feuilles de match et de plateaux de chaque clubs participant, les résultats et que le bon document soit utilisé.

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois les feuilles de plateaux aux clubs ci-dessous :

55 ANS du 06/10/2019

- **Match N°21775309** – PAYS CRECOIS 31 / BUSSY 31
- **Match N°21775438** – ANNET-ST THIBAULT-LAGNY-THORIGNY 32 / MAREUIL 31

Critériums Féminine du 05/10/2019 et 06/10/2019

- **Seniors** – à MORMANT
- **Seniors** – à COSMO
- **Seniors** – à PORT. OURCQ MITRY
- **U18** – à LONGUEVILLE
- **U18** – à PONTAULT
- **U15** – à DAMMARIE
- **U15** – à DAMMARTIN
- **U13** – à SENART MOISSY
- **U11** – à MEAUX

U13 du 05/10/2019

- **Espoir** – à LIEUSAIN

U12 du 05/10/2019

- **Excellence** – à SENART MOISSY
- **Espoir** – à MITRY MORY
- **Espoir** – à PROVINS SOURDUN

U12-U13 du 05/10/2019

- **Avenir** – à BRIE NORD
- **Avenir** – à MEAUX
- **Avenir** – à VAIRES
- **Avenir** – à EMMERAINVILLE
- **Avenir** – à CHAUMES VERNEUIL OZOUER
- **Avenir** – à PRESLES
- **Avenir** – à LIEUSAIN
- **Avenir** – à BOIS LE ROI
- **Avenir** – à MAROLLES

U11 du 05/10/2019

- **Espoir** – à DAMMARTIN
- **Espoir** – à BRIE FC

U10 du 05/10/2019

- **Espoir** – à CLAYE SOUILLY
- **Espoir** – à BRIE FC

U10-U11 du 05/10/2019

- **Avenir** – à BRIE NORD
- **Avenir** – à ADOM
- **Avenir** – à LIZEEN
- **Avenir** – à CHAMPS
- **Avenir** – à LAGNY
- **Avenir** – à GUIGNES
- **Avenir** – à MARLES
- **Avenir** – à BOISSISE PRINGY
- **Avenir** – à ST GERMAIN LAVAL

U8-U9 du 05/10/2019

- **Ambition** – à BRIARD
- **Ambition** – à PONTAULT UMS
- **Ambition** – à LOGNES
- **Ambition** – à VAUX ROCHETTE
- **Festifoot** – à CLAYE SOUILLY
- **Festifoot** – à CHELLES
- **Festifoot** – à CHAMPS
- **Festifoot** – à VAL DE France

- **Festifoot** – à NANTEUIL
- **Festifoot** – à ADOM
- **Festifoot** – à DAMMARTIN
- **Festifoot** – à LESIGNY
- **Festifoot** – à COMBS
- **Festifoot** – à ST GERMAIN LAVAL
- **Festifoot** – à LONGUEVILLE

U6-U7 du 05/10/2019

- **Festifoot** – à ESBLY
- **Festifoot** – à BUSSY
- **Festifoot** – à BRIE FC
- **Festifoot** – à JOUARRE
- **Festifoot** – à COSMO
- **Festifoot** – à LIEUSAIN
- **Festifoot** – à ST GERMAIN LAVAL
- **Festifoot** – à LONGUEVILLE

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :

55 ANS du 29/09/2019

- **Match N°21775435** – MAREUIL 31 / VILLEPARISIS 31

U13 du 28/09/2019

- **Espoir** – à NOISIEL

U12 du 28/09/2019

- **Espoir** – à DAMMARTIN
- **Espoir** – à VAUX ROCHETTE

U12-U13 du 28/09/2019

- **Avenir** – à DAMMARTIN
- **Avenir** – à PONTAULT

U11 du 28/09/2019

- **Excellence** – à VAL D'EUROPE
- **Excellence** – à ROISSY
- **Espoir** – à VAL DE France

U10 du 28/09/2019

- **Espoir** – à OTHIS
- **Espoir** – à MITRY MORY

U10-U11 du 28/09/2019

- **Avenir** – à BRIE NORD
- **Avenir** – à VAL D'EUROPE
- **Avenir** – à FERRIERES
- **Avenir** – à VAL DE France
- **Avenir** – à MARLES
- **Avenir** – à SENART MOISSY

U8-U9 du 28/09/2019

- **Ambition** – à CLAYE SOUILLY
- **Ambition** – à PONTAULT
- **Festifoot** – à MITRY MORY

- Festifoot – à POMMEUSE
- Festifoot – à SERVON

U6-U7 du 28/09/2019

- Rentrée Foot – à CHELLES
- Rentrée Foot – à EMERAINVILLE
- Rentrée Foot – à MARLES
- Rentrée Foot – à MOISSY

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) :

U13 du 21/09/2019

- Espoir – à ST THIBAULT
- Espoir – à PROVINS SOURUN

U12 du 21/09/2019

- Espoir – à PROVINS SOURUN

U12-U13 du 21/09/2019

- Avenir – à FERTE
- Avenir – à BRAYTOIS

U11 du 21/09/2019

- Excellence – à CHAMPS
- Espoir – à DAMMARTIN

U10-U11 du 21/09/2019

- Avenir – à MARLES

U9 du 21/09/2019

- Ambition – à DAMMARTIN
- Rentrée Foot – à VILLEPARISIS
- Rentrée Foot – à VAL DE FRANCE
- Rentrée Foot – à MOISSY

FORFAITS

ERRATUM du PV du 08-10-19

LOGNES

U13 Espoir du 28/09

Reprise du dossier - Lecture du mail de LOGNES, la commission annule la sanction.

Match 21775178

FERRIERES 31 / VAL D'EUROPE 31 du 13/10/2019

55 ans Poule A

Lecture du courrier de VAL D'EUROPE avisant du forfait pour la rencontre en rubrique.

1^{er} Forfait – sans amende.

VILLEPARISIS 32

55 ans Poule B

Lecture du courrier de VILLEPARISIS avisant du forfait général.

Amende 57€

Match 21775445

PLAINE DE France 31 / ANNET-ST THIBAULT-LAGNY-THORIGNY 32 du 13/10/2019
55 ans Poule C

Lecture du courrier de PLAINE DE France avisant du forfait pour la rencontre en rubrique.
3^{ème} Forfait entraînant le forfait général – amende 57€

Match 21837260

SF SAVIGNY 1 / ESPOIRS MELUNAIS 1 du 05/10/2019
FUTSAL D1

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre. L'équipe de SF SAVIGNY ne s'est pas présentée.
1^{er} Forfait – amende 24€

Match 22078818

AVON 1 / BAGNEAUX NSP 1
Critérium U15F

Lecture du courrier de BAGNEAUX NSP avisant du forfait général.
1^{er} Forfait – Sans Amende

GRETZ TOURNAN

Critérium U18F

Lecture du courrier des GRETZ TOURNAN avisant du forfait général.
Amende 20€

GRETZ TOURNAN

Critérium U15F

Lecture du courrier des GRETZ TOURNAN avisant du forfait général.
Amende 20€

PORT. PONTAULT

Critérium U15F

Lecture du courrier des PORT. PONTAULT avisant du forfait général.
Amende 20€

GRETZ TOURNAN

Critérium U13F

Lecture du courrier des GRETZ TOURNAN avisant du forfait général.
Amende 20€

U13 ESPOIR du 5/10

- Plateau à ROISSY EN BRIE : forfait non avisé PROVINS SOURDUN- ENT LESIGNY SERVON
- Plateau à INTER LOING: forfait non avisé GUIGNES
- Plateau à MAGNY : forfait non avisé NOISIEL
- Plateau à MITRY MORY : forfait non avisé NOISIEL

U12-U13 AVENIR du 5/10

- Plateau à VAL EUROPE : forfait non avisé BUSSY
- Plateau à COLLEGIEN : forfait non avisé VAL EUROPE
- Plateau à CHELLES : forfait non avisé CLAYE SOUILLY
- Plateau à COURTRY : forfait non avisé VILLEROY
- Plateau à VILLEPARISIS : forfait non avisé CLAYE SOUILLY
- Plateau à ESBLY : forfait non avisé VILLEPARISIS
- Plateau à VAUX : forfait non avisé LE MEE
- Plateau à GRANDE PAROISSE : forfait non avisé BAGNEAUX
- Plateau à MORMANT : forfait non avisé LESIGNY
- Plateau à MORET VENEUX : forfait non avisé AVON 2

U11 ESPOIR du 5/10

- Plateau à COMBS : forfait non avisé BAGNEAUX NEMOURS
- Plateau à MONTEREAU : forfait non avisé LIEUSAIN-PORT PONTAULT

U10 ESPOIR du 5/10

- Plateau à LONGUEVILLE : forfait non avisé PONTAULT

U10-U11 AVENIR du 5/10

- Plateau à BRIE EST : forfait non avisé BUCEENNE
- Plateau à THORIGNY : forfait non avisé CLAYE SOUILLY
- Plateau à VAL DE FRANCE : forfait non avisé MAGNY
- Plateau à LA FORET : forfait non avisé AMICALE BOCAGE
- Plateau à HERICY VULAINES : forfait non avisé PONTIERRY
- Plateau à GATINAIS VAL LOING : forfait non avisé BOIS LE ROI
- Plateau à CHATELET : forfait non avisé ST GERMAIN LAVAL
- Plateau à BAGNEAUX : forfait non avisé FONTAINEBLEAU

U8-U9 festifoot du 5/10

- Plateau à HERICY : forfait non avisé FONTAINEBLEAU
- Plateau à BRAY : forfait non avisé ST GERMAIN L-PROVINS-EVERLY
- Plateau à AVON : forfait non avisé BAGNEAUX-
- Plateau à BRIE EST : forfait non avisé POMMEUSE
- Plateau à LESIGNY : forfait non avisé LIEUSAIN-PRESLES-VAL YERRE- ROISSY
- Plateau à BOURRON : forfait non avisé AMICALE BOCAGE

U6-U7 festifoot du 5/10

- Plateau au CHATELET : forfait non avisé BOIS LE ROI
- Plateau à VILLENNOY : forfait non avisé DAMMARTIN
- Plateau à ANNET : forfait non avisé FFA 77
- Plateau à VAL YERRES : forfait non avisé COMBS

U 15 FEMININES du 5/10

- Plateau à LOGNES : forfait non avisé PORT PONTAULT
- Plateau à LESIGNY SERVON : forfait non avisé GRETZ TOURNAN

U 13 FEMININES du 5/10

- Plateau à BRIARD : forfait non avisé GRETZ TOURNAN-SENART MOISSY
- Plateau à CHELLES : forfait non avisé MEAUX
- Plateau à MONTEREAU : forfait non avisé CESSON

U 11 FEMININES du 5/10

- Plateau à VAUX : forfait non avisé SENART MOISSY - forfait avisé BRIARD

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

FUTSAL

Match 21837253

AVON FUTSAL 1 / ESPOIRS MELUNAIS 1 du 21/09/2019

D1

Cette rencontre se jouera le 19 octobre 2019 à 20H.

Accord de la Commission et des deux clubs.

Match 21837250
VILLEPARISIS 1 / FUTSAL DAMMARTIN du 14/10/2019
D1

Cette rencontre se jouera le 15 novembre 2019.
Accord de la Commission et des deux clubs.

Match 21837254
FUTSAL DAMMARTIN 1 / ALLAINCE 77 du 14/10/2019
D1

En raison d'un match de coupe Nationale, cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

FEMININES

Match 22057411
MONTEREAU 1 / ROISSY 1 du 19//10/2019
D1F

En raison d'un match de coupe de France, cette rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match 22057416
LESIGNY 1 / FFA 2 du 26/10/2019
D1F

Demande de report du club de FFA suite au nouvel engagement de LESIGNY.
Accord de la Commission.

Match 22078817
DAMMARIE 1 / MELUN 1 du 13/10/2019
Crit. U15

Lecture du courrier du club de DAMMARIE.

La commission rappelle qu'elle est seule compétente pour le report d'un match.

Par ailleurs pour toute demande il faut accord des 2 clubs avec un motif valable et une date de report.

Exceptionnellement la commission accepte le report vu la mise en place récente du critérium.

Match 22078916
FONTENAY 1 / VAL D'EUROPE 1 du 13/10/2019
Crit. U15

Lecture du courrier des clubs de FONTENAY et VAL EUROPE.

Dans son PV du 8/10 la commission a refusé d'avancer les matchs de FONTENAY au samedi sans l'accord du club adverse

Dans le cas de ce match, VAL EUROPE n'a pas donné son accord.

Vu la mise en place récente du critérium, la commission donne exceptionnellement match à jouer.

Match 22079225
ROISSY 1 / MONTEREAU 1 du 12/10/2019
Crit. U13

Lecture du courrier des deux clubs.

La Commission met le dossier en délibéré.

Match 22091605
VAL D'EUROPE 1 / ROISSY 1 du 12/10/2019
Crit. U11

Lecture du courrier du club de ROISSY.

La commission demande des explications de sa non présence au club de VAL EUROPE avant de prendre une décision

Match 22091603
VILLEPARISIS 1 / MITRY MORY 1 du 12/10/2019

Critérium U11

Lecture du courrier du MITRY MORY demandant le report de la rencontre suite à sa participation à l'inauguration du domaine de Morfondé.

Accord de la Commission.

COURRIERS CLUBS

VILLEPARISIS**FUTSAL D1**

Lecture du courrier de VILLEPARISIS demandant à jouer ces rencontres à domicile à 21H00.

Accord de la Commission

FC MELUN**Critérium Seniors F.**

Lecture du courrier de MELUN demandant à jouer ces rencontres à domicile à 16H45

Accord de la Commission

FC MELUN**Critérium U18 F.**

Lecture du courrier de MELUN demandant à jouer ces rencontres à domicile à 16H45

Accord de la Commission

Prochaine réunion le **Mardi 23 Octobre à 16h.**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 octobre 2019

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Roland BENOIT - Francis BERNAVILLE - Sylvère MULLER

ommiss : André LE MINOUX - Jean Yves MEUNIER

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- ***Contrôle des feuilles de matchs toutes catégories des 12 et 13 octobre 2019**
- ***Enregistrement et mise à jour des Retraits / Forfaits**
- ***Rappel des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.**
- ***Traitement des demandes d'horaires Spéciaux**
- ***Modifications d'horaires, Reports,**
- ***Vérification des Obligations des Clubs**

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

DEMANDE COMPLEMENTAIRE

Match 21482901 Gretz Tournan 2 – FC Brie Est 1 Seniors D3C du 22/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Gretz Tournan, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que l'arbitre a transmis les informations suivantes :

- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)
- Liste des sanctions disciplinaires (incomplètes) avertissements au N°6 et 9 du club de Gretz, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

Considérant que le club de Gretz Tournan a transmis les informations suivantes :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)

Considérant que le club de FC Brie Est a transmis l'information suivante :

- le score inscrit sur la FMI (3 – 1)

La Commission prend note du nom des joueurs transmis par le club de Gretz Tournan (n°6 et 9) avertis pendant la rencontre et transmet à la Commission de Discipline :

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 3 buts à 1 en faveur de Gretz Tournan,

Match 21482726 Val d'Europe 3 – Quincy 2 Seniors D3B du 29/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Val d'Europe**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que l'arbitre de la rencontre ainsi que les clubs **Quincy** et de **Val d'Europe** ont transmis l'information suivante :

- le score inscrit sur la FMI (2 – 2)

Considérant que les clubs de Quincy et Val d'Europe ont transmis les renseignements demandés par la Commission

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 2 buts à 2

Match 21496818 Montereau 2 – Ponthierry 1 U16 D2C du 22/09/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Montereau**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que le club de **Montereau** a transmis l'information suivante :

- le score inscrit sur la FMI (0 – 6)

La Commission demande pour la 2^{eme} fois au club de Montereau de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande pour la 2^{eme} fois au club de Ponthierry de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score inscrit sur la FMI (0 – 6)

Match 21903282 Misy Villeneuve11 – Vaux La Rochette12 Vétérans D4C du 06/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Misy Villeneuve**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (erreur pendant la transmission)

Considérant que le club de **Misy Villeneuve** a transmis l'information suivante :

- le score inscrit sur la FMI (8-2)

La Commission demande pour la 1^{ère} fois au club de Misy Villeneuve de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande pour la 1^{ère} fois au club de Vaux La Rochette de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

- Confirmation du score inscrit sur la FMI (8-2)

Match 21863313 Petit Morin 1 – Jouarre 1 U16 D3B du 13/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de **Petit Morin**, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI (échec de connexion)

Considérant que le club de **Petit Morin** a transmis l'information suivante :

- le score de la rencontre (5 – 5)

La Commission demande au club de Petit Morin de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match

La Commission demande au club de Jouarre de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre, arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...)
- Liste des éventuelles sanctions disciplinaires, blessés, annotations portées au verso de la feuille de match
- Confirmation du score de la rencontre (5 – 5)

Match 21490584 Pontault Portugais 12 – Briard 12 Vétérans D3B du 13/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de Pontault Portugais a transmis les informations suivantes à la Commission (erreur de saisie score)

- le score inscrit sur la FMI (5 – 2) au lieu de (7 – 2)

Considérant que le club de Briard a confirmé les informations transmises par le club de Pontault Portugais (7 – 2)

La Commission entérine le résultat, le score de la rencontre est de 7 buts à 2 en faveur de Pontault Portugais

Match 21903597 N.U.S.O. Foot 5 – Vaux Rochette 5 CDM D2C du 13/10/2019

La Commission

Suite au courriel du club de N.U.S.O. Foot a transmis les informations suivantes à la Commission (erreur de saisie score)

- le score inscrit sur la FMI (4 – 4) au lieu de (4 – 3)

La Commission demande au club de Vaux Rochette de transmettre les renseignements suivants :

- Confirmation du score de la rencontre (4 – 3)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 21910065 Seniors D4/B du 13/10/2019

Nanteuil 2 – Fc Cosmo/Mareuil 2

Match 21922325 CDM D3/A du 13/10/2019

Mouroux 5 – Noisiel Fc 5

Match 21902405 Vétérans + 45 groupe E du 13/10/2019

Pays Créçois 21 – Fc Cosmo/Mareuil 21

Match 21863226 U16 D3A du 13/10/2019

Pays Créçois 2 – Brie Fc 2

Match 21863313 U16 D3B du 13/10/2019

Petit Morin Us 1 – Jouarre Asm 1 (Problème FMI)

Match 21863414 U16 D3C du 13/10/2019

Villeparisis 2 – Coulommiers 1

Match 21863537 U16 D3C du 13/10/2019

Ferrieres 1 – Val de l'Yerres 1

Match 21498440 U14 D1 du 12/10/2019

Bussy 2 – Champs 2

Match 21499338 U14 D3B du 12/10/2019

Pays Créçois 2 – Coulommiers 1

Match 22067492 Coupe 77 U18 du 13/10/2019

Pays Créçois 1 – Val de France 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 21903411 CDM D2/A du 06/10/2019

Villeroy 5 – Claye Souilly 5

Match 21903282 Vétérans D4/C du 06/10/2019

Misy Villeneuve 11 – Vaux la Rochette 12 (Problème FMI)

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Match 21902124 Vétérans +45 Ans groupe B du 29/09/2019

Villeparisis 22 – Val d'Europe 22

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Villeparisis 22** et
d'attribuer le gain du match au club visiteur **Val d'Europe 22, (3 points ; 2 buts)**

Erratum

Match 21863618 U16 D3C du 22/09/2019

Ponthierry 2 – Gatinais 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
Considérant que le club de Ponthierry ayant communiqué le score de la rencontre (0 - 6) à la Commission et informé cette dernière de la perte de la feuille de match,
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Ponthierry 2** et
d'attribuer le gain du match au club visiteur **Gatinais1 (3 points ; 0-but 6 buts).**

Match 21897212 U14 D4E du 21/09/2019

Bray/Montois 1–Moret-Véneux 1

Considérant la non réception de la feuille de match ci-dessus suite à 2 réclamations,
Considérant que le club de Bray/Montois a transmis tardivement la feuille de match papier
Considérant que l'équipe recevante était forfait sur la rencontre,
~~La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€),
de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **Bray/Montois1**
d'attribuer le gain du match au club visiteur **Moret/Veneux1 (3 points ; 0 but)**~~
La Commission enregistre le forfait du club recevant Bray/Montois1 (-1 points ; 0 but) et
attribue le gain du match au club visiteur Moret/Veneux1 (3 points ; 5 buts)

HORAIRES SPECIAUX

Changis (518219)

*Seniors (1) D2A – **15 heures 30** été comme hiver - - accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES

CHAMPIONNAT

[Sans date](#)

Match 21935663 Dammarie 5– N.U.S.O. Foot 5 CDM D2C (du 22/09/2019)

Demande de modification de date par courriel du club de **Dammarie** pour disputer la rencontre le 27/10/2019

En attente accord du club de **N.U.S.O. Foot**

[Week-end du 19 & 20 octobre 2019](#)

Match 21493440 Dammartin 1– Pontault UMS 1 U18 D1 du 20/10/2019

Demande de modification de date et d'horaire via Footclubs du club de **Dammartin** pour disputer la rencontre le 16/10/2019 à 20 heures 00

Refusée par le club de **Pontault UMS**

Match 22066579 Bussy 2– Gretz Tournan 1 U16 Coupe 77 du 20/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Bussy** pour disputer la rencontre à 14 heures 00 au lieu de 13 heures 00

En attente accord du club de **Gretz Tournan**

Match 22084118 Val d'Europe 1– Roissy 2 U14 Coupe 77 du 19/10/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club de **Roissy** pour disputer la rencontre le 23/10/2019

Refusée par le club de **Val d'Europe**

Match 22083906 Moret-Veneux 1– Gatinais 1 U14 Coupe Comité du 19/10/2019

Demande de modification d'horaire via Footclubs du club de **Moret-Veneux** pour disputer la rencontre à 14 heures 30 au lieu de 15 heures 30

Refusée par le club de **Gatinais**

Match 22087986 Changis 21– Marne V. Portugais 21 +45 Ans Coupe Comité du 20/10/2019

Demande de modification de date par courriel du club de **Marne V. Portugais** pour disputer la rencontre le 10/11/2019

Refusée par le club de **Changis**

[Week-end du 16 & 17 novembre 2019](#)

Match 21863763 Fontainebleau 2– Gatinais 2 U16 D3F du 17/11/2019

Demande de modification de date via Footclubs du club de **Gatinais** pour disputer la rencontre le 10/11/2019

Refusée par le club de **Fontainebleau**

FERMETURE DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

Club de Bussy :

Stade M. Herzog a Bussy, fermé : le dimanche 20 octobre 2019 - les 26-27 octobre 2019 - les 02 et 03 novembre 2019 - les 15 et 16 février 2020 - les 22 et 23 février 2020 - les 11 et 12 avril 2020 - 18 et 19 avril 2020 ainsi que les 1^{er} et 11 novembre 2019 - le lundi 13 avril 2020 – les 1^{er} et 8 mai 2020 – 1^{er} juin 2020

Club de FC Brie des Morins :

Stade Municipal à Rebais, fermé du 4 octobre (17h00) au 14 octobre (8h00) 2019 inclus

Club de FC Brie Est :

Stade de la Payenne à Choisy en Brie, fermé du 4 octobre (17h00) au 4 novembre (8h00) 2019 inclus

Club d'Othis :

Stade Beaumarchais à Othis, fermé du 31 août au 31 décembre 2019

Clubs de Provins-Sourdun et Provins MJC :

Stade Démosthène Bobe a Provins, terrain stabilisé fermé jusqu'au 19 octobre 2019 inclus
terrain d'honneur fermé jusqu'au 9 novembre 2019 inclus

TERRAINS AVIS CDTIS

Terrain de l'Internat D'excellence à Sourdun

Suite à l'avis favorable de la CDTIS pour l'utilisation du terrain de l'Internat D'excellence pour la rencontre :

*Match N°22066745 Esp. Provins-Sourdun 1 – Courtry 2 Seniors Coupe Comité du 20/10/2019

La Commission autorise cette rencontre à avoir lieu sur le terrain de l'Internat D'excellence à Sourdun

Club de Quincy Voisins (500559)

Suite à l'avis favorable de la CDTIS pour l'utilisation du terrain synthétique pour les rencontres de l'équipe U14, ainsi que la dérogation accordée par le Comité Directeur :

La Commission prend note que l'équipe U14 D3 de Quincy joue sur le terrain synthétique de Quincy Voisins.

Terrain de Provins MJC

Suite à l'avis favorable de la CDTIS pour l'utilisation du terrain de Villiers Saint Georges pour la Rencontre ci-dessous :

22066493 Provins MJC 11 – Villeparisis 11 Vétérans Coupe Comité du 20/10/2019

La Commission autorise la rencontre à avoir lieu sur le terrain de Villiers Saint Georges.

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

EQUIPE	CATEGORIE/DIVISION/POULE	MONTANT AMENDE
ST MARD	U18 D2A	57.00 €
MAGNY 1	U16 D3B	57.00 €
BRIE EST/BUCEENNE 1	U16 D3B	57.00 €
DAMMARTIN/GOELLY 2	U14 D4B	57.00 €
MAGNY 2	U14 D4C	57.00 €

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

MEAUX PORTUGAIS (547301)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **MEAUX PORTUGAIS** évolue en Seniors D3A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant que le club de **MEAUX PORTUGAIS** ne répond pas aux obligations,
Considérant que le club de **MEAUX PORTUGAIS** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **MEAUX PORTUGAIS** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

MARNE VALLEE PORTUGAIS (532704)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** évolue en Seniors D3D,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant le retrait de son équipe U14 (D4) en date du 07/10/2019

Considérant que le club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **MARNE VALLEE PORTUGAIS** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

TURCS MONTEREAU (551828)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **TURCS MONTEREAU** évolue en Seniors D3F,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 3 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi) et 1 équipe Seniors CDM. ou Vétérans (Dimanche matin)
- + 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit

Considérant que le club de **TURCS MONTEREAU** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **TURCS MONTEREAU** ne répond pas aux obligations,

Considérant que le club de **TURCS MONTEREAU** se doit d'inscrire 1 équipe de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 1 équipe de football à effectif réduit,

Par ces motifs, La Commission laisse au club de **TURCS MONTEREAU** jusqu'au 13 novembre pour se mettre en conformité. A défaut, le règlement sera appliqué (article 11.2 du RSG du District).

Prochaine réunion le : **Jeudi 24 octobre 2019 à 14H00**



Commission Départementale du Football Animation

PROCÈS VERBAL du jeudi 03 octobre 2019

Présidence : Luis REIS LAGARTO

Secrétaire de séance : Marie CANOLLE

Présents : Colette Marques - Christine Taupin - Nicolas Nevejans - Jean-Claude Offredi - Julio Marques - Antoine Lopez - Patrick Caron - Bilaly Diao - Patrick Huet - Lionel Veniant - Frederic Targie - Ferdinand Conejo - Daniel HADET - Franck Desmontiers - Steve Gaudin - Claude ADAM - Williams MONTECOT

Assistent : Daniel malherbe - Christiane CAU

Absents excusés : Stephane Gentils - Albin Heuzard - Norbert Boj - Abdelrani BENLALA - Yannick Reis Lagarto

Absents non excusés : George Araujo - Franck Bonsignore

1 Mot du Président :

- a. Luis Lagarto remercie les membres présents
- b. Le Président du District a demandé tous les Présidents de commission que les nouveaux membres fournissent leur taille afin d'être équipé
- c. Luis LAGARTO a demandé lors de cette même réunion un rapprochement avec le président de la commission technique. Cela a été validé par Philippe COLLOT (Président du District) et Mamadou NIAMBELE (Président Technique)

2 Informations CTD DAP :

- a. Présentation de la nouvelle organisation du département technique
- b. Point harmonisation des documents sur tous les secteurs
- c. Réflexion sur un seul et même document pour les engagements afin de simplifier la procédure (critérium, challenge, plateaux, rentrée foot...)
- d. Point listing éducateurs
- e. Courrier envoyé à tous les éducateurs (rappels des missions de l'éducateur le weekend, l'importance de la feuille de match...)

3 Point rentrée foot

- a. bilan en cours de réalisation, manque les documents
- b. réflexion sur un autre format pour la saison 2020-2021

4 Réunion de secteurs

- a. Secteur 1 : 30 octobre à Othis
- b. Secteur 2 : 15 octobre à Claye Souilly
- c. Secteur 3 : 16 octobre à Champs
- d. Secteur 4 : 17 octobre à Boissy le châtel
- e. Secteur 5 : 7 novembre à Roissy
- f. Secteur 6 : 4 novembre
- g. Secteur 7 : courant janvier

h. Secteur 8 : courant janvier

5 Critériums départementaux

- a. Etude des feuilles de match des 2 premiers plateaux
- b. Explication de l'ajout d'un 4^{ème} plateau
- c. Groupe de travail fin novembre

6 Challenges / Festival

- a. Tirage tour 1
- b. Proposition de choix de récompenses sur les finales pour proposition au CD du District

7 Challenge futsal

- a. Point inscription
- b. Point mise à disposition gymnase

8 Règlement

- a. Modification de quelques points
- b. Diffusion sur le site semaine du 7 au 13 octobre 2019

9 Questions diverses

- a. Les clubs doivent avertir leurs adversaires au plus tard le mercredi midi de tous les changements (afin que chaque club n'ait pas à refaire les convocations).
- b. Si plusieurs plateaux suivre les horaires suivants
 - i. Plateau 1 : rencontres 9h30
 - ii. Plateau 2 : rencontres 11h
 - iii. Plateau 3 : rencontres 12h30
- c. Faire apparaître le numéro de licence de l'éducateur sur les feuilles de match
- d. Donner les dates de futsal le mois de juin précédent la saison suivante
- e. Le Président de la nouvelle AEF 77 sera invité à la prochaine réunion de la commission suite à sa sollicitation.

Agenda Technique

FORMATIONS – OCTOBRE et NOVEMBRE 2019

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Nbre inscrits	Places restantes
U6-U7 - Module 5-6 ans	02/11/2019	02/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)	24/10/2019	25/10/2019	MONTRY	18	4
U9 - Module 7-8 ans	04/11/2019	05/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U9 - Module 7-8 ans	14/11/2019	15/11/2019	MELUN		
U11 - Module 9-10 ans	28/10/2019	29/10/2019	MELUN	COMPLET	
U11 - Module 9-10 ans	30/10/2019	31/10/2019	MONTRY	COMPLET	
U11 - Module 9-10 ans	07/11/2019	08/11/2019	MONTRY	18	4
U11 - Module 9-10 ans	21/11/2019	22/11/2019	AVON	11	11
U15 - Module 13-14 ans	21/11/2019	22/11/2019	MONTRY	COMPLET	
U17-U19 - Module 15-18 ans	17/10/2019	18/10/2019	MONTRY	COMPLET	
SEN - Module Seniors	25/11/2019	26/11/2019	MONTRY	COMPLET	

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la

Alliance 77 (550255)

*U16 (1) D3 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Evry Gregy s/ Yerres) accordé

*U14 (1) D4 - **16 heures 30** été comme en hiver (stade municipal à Evry Gregy s/ Yerres) accordé

Bocage E.L.V. Amicale. (524730)

*U16 (1) D3 - ~~15 heures 00~~ **13 heures 00** été comme en hiver (Terrain d'Egreville) accordé

(Pris note du courrier du club annulation de l'horaire spéciale)

Bois le Roi F.C. (524239)

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade Langenargen à Bois le Roi) accordé

Boissise Pringy (550643)

*U14 (1) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Pringy) accordé

*U14 (2) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Pringy) accordé

Bombonnaise A.S. (535961)

*U16 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Bombon) accordé

Breuilloise A.S. (528468)

*Seniors (1) D3 - ~~15 heures 00~~ **15 heures 00** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

*U16 (1) D3 - ~~12 heures 30~~ **13 heures 00** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

(Pris note du courrier du club, annulations des horaires spéciaux)

Briard S.C. (500615)

*U14 (1) D1 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U14 (2) D3 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U16 (1) D1 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U16 (2) D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

*U18 (1) D3 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) accordé

Brie FC 581166

U16 D3 A: - **15 Heures00** été comme hiver à Crégy lès Meaux accordé

Buceenne A.S. (530262)

*U16 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Boissy le Chatel) accordé

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Boissy le Chatel) accordé

Bussy F.C. (533044)

*U16 (2) D2 - **12 heures 00** été comme en hiver (stade Jazy à Bussy st Georges) accordé

Changis (518219)

*Seniors (1) D2A - **15 heures 30** été comme hiver - - accordé

Cesson V.S.D. (520102)

*Seniors (2) D2 - **14 heures 30** été comme en hiver (Complexe Sportif C.Besson à Cesson) accordé

*Seniors (3) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (Stade M.Creuset à Cesson) accordé

*U18 (1) D1 - **15 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U16 (2) D3 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade M.Creuset à Cesson) accordé

*U14 (1) D1 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U14 (2) D3 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe Sportif Delaunay à Vert St Denis) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Chatelet U.S. (500677)

*Seniors (1) D4 - 15 heures 30 été comme en hiver (Stade G.Foucher à Chatelet en Brie) accordé

Chelles AS(500264)

U18 (1) D2A - 12 heures 00 été comme hiver - (stade J.Marquay à Chelles) accordé

U16 (1) D2A - ~~11h45~~ été comme hiver - **REFUSE**

U16 (1) D2A - 12 heures 00 été comme hiver - (stade J.Marquay à Chelles) - accordé

U16 (2) D3C - ~~11h45~~ été comme hiver - **REFUSE**

U16 (2) D3C - 12 heures 00 été comme hiver - (stade M.Grouselle à Chelles) accordé

Entente C.G.O.V. (552497)

*U14 (1) D4 - 15 heures 00 été comme en hiver (Stade Barberan à Verneuil l'etang) accordé

*Vétérans +45ans (21) - ~~9 heures 00~~ 9 heures 30 été comme en hiver (Stade Barberan à Verneuil l'etang) accordé (Pris note du courrier du club, annulation de l'horaire spécial)

Claye Souilly Sp. (509538)

*Seniors (2) D1 - ~~15 heures 30~~ 15 heures 00 été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U18 (2) D3 - 13 heures 30 été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U14 (2) D2 - 15 heures 00 été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

*U14 (3) D3 - 17 heures 00 été comme en hiver (Stade C.Petit à Claye Souilly) accordé

Coulommiers Brie F. (549357)

*U14 (1) D3 - 15 heures 00 été comme en hiver (Parc des Sports à Coulommiers) accordé

Dammarie les Lys FC (550039)

*U18 (1) D1 - 13 heures 30 été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

*U16 (1) D1 - 13 heures 30 été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

*U16 (2) D3 - 15 heures 30 été comme en hiver (Stade Guillot à Dammarie les Lys) accordé

Dammartin C.S. (500693)

U14 (1) D2A - 14 heures 30 été comme hiver stade de Dammartin - accordé

Ferrieres U.S.D. (500466)

*U16 (1) D3 - 12 heures 00 été comme en hiver (stade de la Taffarette) accordé

*U14 (1) D4 - ~~16 heures 00~~ été comme en hiver (stade de la Taffarette)

Pays de Fontainebleau RC (500364)

U16 D3 Poule E 11 heures 30 été comme hiver **REFUSE**

U16 D3 Poule F 11 heures 30 été comme hiver **REFUSE**

U18 D3 Poule C 11 heures 30 été comme hiver **REFUSE**

Les rencontres U16 et U18 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 12H00 et 15H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Grande Paroisse U.S. (527992)

*Vétérans 35 (11) D3 - 10 heures 00 été comme en hiver (Stade Municipal à La Grande Paroisse) accordé

Gatinais Val de Loing (551819)

*U16 (1) D3 - 15 heures 00 été comme en hiver (Stade Chalmy à Château Landon) accordé

*U14 (1) D3 - 16 heures 00 été comme en hiver (Stade Chalmy à Château Landon) accordé

*U16 (?) D3 - 15 heures 00 été comme en hiver (Fontainebleau - Camp Guynemer rue Archives)

Demande au club de préciser l'équipe concernée par cet horaire spécial

En attente - Demande transmise au Comité Directeur

Génération Gauvois (552549)

*CDM (5) D2 - ~~9 heures 00~~ 9 heures 30 été comme en hiver (Stade Municipal à Gouaix) accordé (Pris note du courrier du club, annulation de l'horaire spécial)

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Gretz Tournan S.C.(514814)

U14 (3)D2B – **16h30** été comme hiver stade de L.Laumonde - accordé

Vétérans 35 (11) D3 – ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Municipal à Tournan) accordé

Vétérans +45ans (21) - ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Val des Dames à Gretz Armainvilliers) accordé

CDM (5) D3 – ~~10 heures 00~~ **9 heures 30** été comme en hiver (Stade Municipal à Tournan) accordé

Guignes F.C. (564041)

*U14 (1) D4 – **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Guignes) accordé

Jouarre A.S.M. (524330)

*U16 (1) D3 – **14 heures 00** été comme en hiver (stade Guinicolle à Jouarre) accordé

Lesigny U.S.C. (525644)

*U14 (1) D3– **16 heures 00** été comme en hiver (Stade Maison Blanche à Lesigny) accordé

Le Mée Sports (525582)

*U18 (2) D1– **14 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U16 (1) D1 – **12 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U16 (2) D2 – **14 heures 00** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U14 (1) D2 – **14 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U14 (2) D3 – **14 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

Loing Fc Intercommunal (542798)

U14 (1) D4E - **15 heures 00** été comme hiver au stade de Bourron Marlotte - accordé

Longueville (563706)

*U14 D2 C – **14 heures 00** été comme en hiver (Stade Remy Damande) accordé

Meaux C.S. (500831)

*Seniors(3) D2 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U18 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U16 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U16 (3) D3 - **14 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U14 (2) D2 - **16 heures 45** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

*U14 (3) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade A.Corazza à Meaux) accordé

Melun F.C. (542557)

U16 (3)D3E – **15h00** été comme hiver stade de P.Ficher - accordé

U14 (3) D2B – **16 heures 00** été comme hiver stade de P.Ficher - accordé

Mitry Mory F. (500365)

*U16 (1) D2 - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

*Seniors D2 – **16 heures 00** été comme hiver (stade Ladoumègue à Mitry Mory) accordé

Montereau A.S.A. (500365)

*U14 (1) D1 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade R.Chalmeau à Montereau) accordé

*U14 (1) D3 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade R.Chalmeau à Montereau) accordé

Moret-Veneux F.C. (541364)

*U14 (1) D4 - **14 heures 30** été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret Loing et Orvanne) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Mormant FC (507435)

*CDM D2 – **10 heures 00** été comme hiver - accordé.

*Seniors D3D – **14 heures 30** été comme hiver – accordé

*U14(1) D3B - **14 heures 30** été comme hiver – accordé

Moussy le Neuf E.S. (523412)

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (stade de l'Erable à Moussy le Neuf) accordé

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade de l'Erable à Moussy le Neuf) accordé

Nangis E.S. (500718)

*U14 (1) D2 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade E.Chesnot à Nangis) accordé

Nanteuil A.S. (515916)

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade des Bruyeres à Nanteuil) accordé

Othis C.O. (528460)

*U18 (1) D3 – ~~15 heures 00~~ **13 heures 00** été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis)
(Pris note du courrier du club annulation de l'horaire spéciale)

*U14 (1) D3 - **16 heures 30** été comme en hiver (stade Y.Delpierre à Othis) accordé

Ozoir 77 F.C. (551942)

*U14 (3) D4 - **12 heures 30** été comme en hiver (stade des 3 Sapins à Ozoir la Ferrieres) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 12h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 17H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Pays Bières (553720)

U16 D3F – **14 heures 30** été comme hiver au stade de Perthes - accordé

Pays Créçois (547013)

*U16 D3 D - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Crécy La Chapelle) accordé

*U18 D2 B - **12 heures 30** été comme en hiver (stade Crécy La Chapelle) accordé

Petit Morin U.S. (582120)

*U14 (1) D4 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade du Fourchet à Villeneuve sur Bellot) accordé

Pommeuse U.F. (547000)

*U14 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (stade municipal à Faremoutiers) accordé

Pontault Portugais (532343)

*Seniors (1) D2 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault) accordé

*Seniors (1) D3 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault) accordé

*U14 D2B... - **16 heures 00** été comme hiver (Stade L.Lagrange à Pontault Combault)

***U16 D3 D – Samedi 16 heures été comme hiver REFUSE**

Les rencontres U16 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 12H00 et 15H00 LE DIMANCHE sauf accord du club adverse au cas par cas

Pontault UMS (500589)

*U14 (2) D2 - **16 heures 00** été comme en hiver (stade L.Morane) accordé

Ponthierry U.S. (500483)

*U18 (1) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Espace Tettamenti à St Fargeau Ponthierry) accordé

Informations Calendrier Championnat 2019/2020

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Esp. Provins Sourdun F. (500715)

*U14 (1) D3 - **13 heures 30** été comme en hiver (Stade Demosthene à Provins) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 17H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Senart Moissy (500832)

*U16 (2) D2 - **14 heures 00** été comme en hiver (Complexe A.Tremet à Moissy Cramayel) accordé

St Mard (500832)

*Seniors (1) D3 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade des Tournelle à St Mard) accordé

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade des Tournelle à St Mard) accordé

Saint Thibault FC (541434)

Seniors (3) D4A - **17 heures 00** été comme hiver au stade municipal accordé

Servon FC (527727)

La Ligue de Paris ayant accepté l'horaire spécial (9 heures 00) concernant l'équipe CDM R2 B

*CDM D2B - **11 heures 15** été comme en hiver (Stade D.Stabile) accordé

Torcy PVM (511876)

*U14 (1) D1 - ~~15 heures 00~~ **14 heures 00** été comme en hiver (Terrain annexe du Fremoy) - accordé

Vaires US (509296)

*U16 (1) D2- **12 heures 00** été comme en hiver (Stade R.Sauvage à Vaires s/ Marne) accordé

Val d'Europe F.C. (563707)

*U14 (1) D1 - **16 heures 30** été comme en hiver (Stade de Lilandry à Bailly-Romainvilliers) accordé

*U14 (2) D3 - **16 heures 30** été comme en hiver (Stade de Lilandry à Bailly-Romainvilliers) accordé

Val de France (549941)

*U14 (1) D2 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Montevrain) accordé

*U14 (2) D3 - **15 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Montevrain) accordé

U16 (1) D2B - **12 heures 00** été comme hiver - (Stade municipal à Montevrain) accordé

U16 (2) D3A - **12 heures 00** été comme hiver - - (Stade de la Jonchere à Montevrain) accordé

Val de l'Yerres (564037)

*Seniors (1) D4 - **15 heures 30** été comme en hiver (Stade municipal à Lumigny) accordé

*U14 (1) D3 - **16 heures 00** été comme en hiver (Stade municipal à Courpalay) accordé

Villeparisis USM (524135)

Seniors (3) D3A - **15 heures 30** été comme hiver—(stade des petits marais à Villeparisis) - accordé

*U16 (1) D2A - **12 heures 30** été comme hiver - - accordé

U16 D3 / Phase 1

119

* Match lever de rideau

Poule B

Début été : 13H Début hiver : 13H

Brie Est/Buceenne 1	Esbly 1	Ferte S/J 1	Jouarre Asm 1
Roissy Us 2	St Thibault/Lagny 1	Torcy Pvm/Collegien 4	Trilport Usf 1
Us Petit Morin 1	<i>Val D'Europe 3 remplace Magny 1 (F.G.)</i>		

Journée 01 - Aller 22/09/2019				Journée 10 - Retour 01/03/2020			
52450.	2-1	21863299	Trilport Usf 1	-	Roissy Us 2	21863344	... -...
52449.	... -...	03/11/19 21863298	Us Petit Morin 1	-	Esbly 1	21863343	... -...
52451.	... -...	03/11/19 21863300	Brie Est/Buceenne 1	-	Jouarre Asm 1	21863345	14H ... -...
52452.	... -...	21863301	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	St Thibault/Lagny 1	21863346	... -...
52453.	... -...	21863302	Ferte S/J 1	-	<i>Val D'Europe 3</i>	21863347	... -...
Journée 02 - Aller 29/09/2019				Journée 11 - Retour 29/03/2020			
52456.	9-0	21863305	Trilport Usf 1	-	Ferte S/J 1	21863350	... -...
52457.	3-2	21863306	Esbly 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863351	... -...
52454.	... -...	21863303	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	Us Petit Morin 1	21863348	... -...
52455.	... -...	21863304	<i>Val D'Europe 3</i>	-	Jouarre Asm 1	21863349	14H ... -...
52458.	... -...	21863307	Roissy Us 2	-	Brie Est/Buceenne 1	21863352	... -...
Journée 03 - Aller 06/10/2019				Journée 12 - Retour 08/03/2020			
52459.	7-0	21863308	Trilport Usf 1	-	Us Petit Morin 1	21863353	... -...
52460.	0-6	21863309	Jouarre Asm 1	-	Esbly 1	21863354	... -...
52463.	7-1	21863312	St Thibault/Lagny 1	-	Ferte S/J 1	21863357	... -...
52461.	... -...	21863310	Roissy Us 2	-	Torcy Pvm/Collegien 4	21863355	... -...
52462.	... -...	21863311	<i>Val D'Europe 3</i>	-	Brie Est/Buceenne 1	21863356	... -...
Journée 04 - Aller 13/10/2019				Journée 13 - Retour 22/03/2020			
52464.	... -...	21863313	Us Petit Morin 1	-	Jouarre Asm 1	21863358	14H ... -...
52467.	0-2	21863316	Ferte S/J 1	-	Roissy Us 2	21863361	... -...
52468.	FM-5	21863317	Brie Est/Buceenne 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863362	... -...
52465.	... -...	21863314	Torcy Pvm/Collegien 4-	-	Trilport Usf 1	21863359	... -...
52466.	... -...	21863315	Esbly 1	-	<i>Val D'Europe 3</i>	21863360	... -...
Journée 05 - Aller 17/11/2019				Journée 14 - Retour 02/02/2020			
52469.	... -...	21863318	Us Petit Morin 1	-	<i>Val D'Europe 3</i>	21863363	... -...
52470.	... -...	21863319	Ferte S/J 1	-	Torcy Pvm/Collegien 4	21863364	... -...
52471.	... -...	14H 21863320	Jouarre Asm 1	-	St Thibault/Lagny 1	21863365	... -...
52472.	... -...	21863321	Brie Est/Buceenne 1	-	Trilport Usf 1	21863366	... -...
52473.	... -...	21863322	Esbly 1	-	Roissy Us 2	21863367	... -...

Journée 06 - Aller 24/11/2019				Journée 15 - Retour 26/04/2020			
52474.	... - ...	21863323	Ferte S/J 1	- Us Petit Morin 1	21863368	...	- ...
52475.	... - ...	21863324	St Thibault/Lagny 1	- Val D'Europe 3	21863369	...	- ...
52476.	... - ...	21863325	Torcy Pvm/Collegien 4-	Brie Est/Buceenne 1	21863370	...	- ...
52477.	... - ...	21863326	Roissy Us 2	- Jouarre Asm 1	21863371	14H	...
52478.	... - ...	21863327	Trilport Usf 1	- Esbly 1	21863372	...	- ...
Journée 07 - Aller 01/12/2019				Journée 16 - Retour 03/05/2020			
52479.	... - ...	21863328	Us Petit Morin 1	- St Thibault/Lagny 1	21863373	...	- ...
52480.	... - ...	21863329	Brie Est/Buceenne 1	- Ferte S/J 1	21863374	...	- ...
52481.	... - ...	21863330	Val D'Europe 3	- Roissy Us 2	21863375	...	- ...
52482.	... - ...	21863331	Esbly 1	- Torcy Pvm/Collegien 4	21863376	...	- ...
52483.	... - ... 14H	21863332	Jouarre Asm 1	- Trilport Usf 1	21863377	...	- ...
Journée 08 - Aller 08/12/2019				Journée 17 - Retour 17/05/2020			
52484.	... - ...	21863333	Brie Est/Buceenne 1	- Us Petit Morin 1	21863378	...	- ...
52485.	... - ...	21863334	Roissy Us 2	- St Thibault/Lagny 1	21863379	...	- ...
52486.	... - ...	21863335	Ferte S/J 1	- Esbly 1	21863380	...	- ...
52487.	... - ...	21863336	Trilport Usf 1	- Val D'Europe 3	21863381	...	- ...
52488.	... - ...	21863337	Torcy Pvm/Collegien 4-	Jouarre Asm 1	21863382	14H	...
Journée 09 - Aller 19/01/2020				Journée 18 - Retour 24/05/2020			
52489.	... - ...	21863338	Us Petit Morin 1	- Roissy Us 2	21863383	...	- ...
52490.	... - ...	21863339	Esbly 1	- Brie Est/Buceenne 1	21863384	...	- ...
52491.	... - ...	21863340	St Thibault/Lagny 1	- Trilport Usf 1	21863385	...	- ...
52492.	... - ... 14H	21863341	Jouarre Asm 1	- Ferte S/J 1	21863386	...	- ...
52493.	... - ...	21863342	Val D'Europe 3	- Torcy Pvm/Collegien 4	21863387	...	- ...